

Projet groupe scolaire

Demande d'organisation de séjour d'immersion

destiné aux professeurs
et à la direction de l'établissement scolaire



Comment s'inscrire?

Remplissez les documents de ce dossier d'inscription, joignez-y les documents supplémentaires et renvoyez-nous le tout par la poste (adresse ci-dessous).

Si vous avez des questions sur le projet ou l'inscription, n'hésitez pas à nous contacter ou à visiter notre site internet.

Documents du dossier

(Complétés, datés, signés)

Demande d'organisation

Informations personnelles (1/professeur)

Engagement personnel (1/professeur)

Questionnaire

Règlement

Documents supplémentaires

Lettre de motivation personnelle (1/professeur)



www.ongdba.org

ONG Défi Belgique Afrique

380, Avenue Van Volxem 1190 Bruxelles

+32.2.346.12.29 – info@ongdba.org

Contact groupes scolaires : julieg@ongdba.org

Fax : +32.2.346.02.68



Demande d'organisation de la part de la direction

Je soussigné(e) introduit auprès de DBA ce .../.../....., en ma qualité de une demande d'organisation d'un séjour d'immersion au Burkina, au Bénin, au Sénégal ou en Inde⁴ pour un groupe de professeurs et un groupe d'élèves (..... inscrits prévus, tranche d'âge :) de ... ème année.

La période souhaitée pour le séjour d'immersion est le mois de 201...

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du projet « groupes scolaires » et déclare soutenir les professeurs et les élèves participants dans leurs démarches.

Date et signature :

Coordonnées complètes de l'école

Adresse (Rue, N°, Bte)	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>
Localité	<input type="text"/>
Tél	<input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>
Direction	<input type="text"/>
Type d'enseignement	<input type="text"/>
Réseau	<input type="text"/>

Identité

Nom

Prénom

Date de naissance / /

Sexe Age

Coordonnées

Adresse (Rue, N°, Bte)

Code postal & localité

Tel.

Gsm

E-mail

Informations supplémentaires

Fonction dans l'école

Séjours antérieurs en Afrique Année, pays, type de séjour (voyage, résidence, etc)

Engagement dans d'autres actions de solidarité

Engagement personnel du candidat

Je m'engage à participer au « projet scolaire - Do It With Africa/ASIA » dans un esprit d'ouverture, de respect et de solidarité, à organiser et à participer à toutes les journées de formation nécessaires, et d'une manière générale à contribuer à la réussite du projet dans un esprit de confiance et de respect de toutes les personnes liées au projet en Belgique et à l'étranger.

Date et signature du candidat :

Document à compléter autant de fois qu'il y a de professeurs accompagnants

5. Quels objectifs fixez-vous à ce projet ? Quelles sont vos attentes ? Pour vous, pour les jeunes

6. Pensez-vous qu'une « sélection » soit nécessaire au niveau des jeunes? Pourquoi ? Si oui, quelle forme devrait-elle prendre ?

7. Une année de formation préparatoire précède le séjour. Comment la voyez-vous ?

8. Qu'attendez-vous de DBA ?



9. Comment imaginez-vous votre engagement ?

10. Comment voyez-vous la collaboration avec DBA ?

11. Outre l'aspect apprentissage, DBA accorde une grande importance à deux autres aspects de l'année de formation : la réflexion d'une part et la participation à une action de récolte de fonds. Qu'en pensez-vous ?

12. Certains paramètres de ce séjour (durée, période, encadrement, nombre de jeunes, coût ...) sont-ils indispensables ? Si oui, lesquels ?

13. Avez-vous de craintes particulières ?

14. Avez-vous fait des demandes auprès d'autres associations ? Si votre demande auprès de DBA n'est pas acceptée, que ferez-vous ?

Dans ce règlement, les termes suivants désignent :

DBA : Défi Belgique Afrique

Ecole : Institution ou école secondaire

Encadreur : ensemble des professeurs, éducateurs ou accompagnateurs de l'école (à l'exclusion de DBA)

Groupe : ensemble des jeunes et des encadreurs de l'école qui participe au projet.

SI : séjour d'immersion

RED : Responsable en Education au Développement de notre partenaire du Sud.

1. **Organisateur** – Les cycles de formation/immersion sont organisés depuis 1991 sous la responsabilité et la conduite de l'ASBL Défi Belgique Afrique (DBA), agréée comme Organisation Non Gouvernementale (ONG) par Arrêté Royal et comme Organisation de Jeunesse (OJ) auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles. DBA bénéficie en outre de l'agrément fiscal. Depuis 2002 le projet a été étendu à des groupes scolaires. Le projet scolaire s'étale sur une année et comprend une phase de formation/préparation en Belgique, un séjour d'immersion, de travail et d'échange dans un pays d'Afrique ou en Inde et une journée de débriefing organisée dans le mois qui suit le retour de l'immersion. Les immersions ont lieu durant les vacances de Pâques. Le projet débute donc au plus tard au mois de mars de l'année précédant le SI.

2. **Age et niveau scolaire requis des participants** - A moins d'une dérogation spéciale, ne peuvent participer au projet que les jeunes âgés de 15 ans à 18 ans au 01/01 de l'année de l'immersion **ou** se trouvant en 4/5/6ème secondaire ou équivalent au moment du SI. Le nombre de jeunes est limité à maximum 25 par groupe scolaire, avec un minimum de 3 encadreurs.

3. **Destination** - La destination du groupe est déterminée par DBA, au plus tard 6 mois avant le SI et communiquée à l'école. Les potentiels pays de séjour sont le Burkina Faso, le Bénin, le Sénégal et l'Inde. Si des troubles sociaux, environnementaux et/ou politiques se produisent dans le pays choisi, avant ou pendant le SI, DBA, en concertation avec le Ministère des Affaires étrangères belge, se réserve le droit d'annuler purement et simplement le SI. DBA ne peut en aucun cas être tenu responsable de tels changements et aucun frais ne pourra à cet effet lui être réclamé.

4. **Inscription de l'école au projet** – L'équipe de professeurs intéressée par le projet envoie sa candidature écrite à l'ONG DBA. Le dossier complet doit nous parvenir au plus tard le 28 février de l'année scolaire précédant le SI.

Pour que la candidature soit valable, le dossier d'inscription doit contenir les documents suivants :

- La demande d'organisation signée par la direction de l'école ;
- L'identité complète et les coordonnées de l'école et des encadreurs ;
- Un engagement personnel et une lettre de motivation par encadreur ;
- Le règlement signé par la direction et l'équipe d'encadreurs.

Tous les dossiers de candidature reçus avant le 28/02 de l'année précédant le SI seront examinés par DBA et une réponse sera communiquée à l'ensemble des écoles candidates pour le 31/03. Une rencontre par école, avec les futurs encadreurs, pourra éventuellement être organisée dans le courant du mois de mars aux fins d'étudier le dossier tant sur le plan des motivations que de la faisabilité technique du voyage.

5. **Acceptation au projet** – Une fois l'accord de principe remis à l'école pour le 31/03 de l'année précédant le SI, DBA est responsable d'adresser une demande officielle à son organisation partenaire dans le pays d'accueil du séjour. En cas de réponse négative, aucun recours ne peut être exercé à l'encontre de DBA. En cas de réponse positive, DBA, l'école et le partenaire débiteront effectivement leur partenariat pour le projet en question.

6. **Candidature et sélection des jeunes** –

Les encadreurs sont responsables de sensibiliser les jeunes de leur école et de constituer un groupe de jeunes candidats au séjour d'immersion. DBA peut fournir des supports informatifs à cette sensibilisation.

Les encadreurs sont responsables de sélectionner les candidatures des jeunes et d'arrêter leur groupe de SI, en partenariat avec DBA. DBA propose à cet effet une méthodologie qui comprend notamment l'étude de lettres de motivation, un questionnaire et une entrevue avec chaque jeune. Les critères pris en compte touchent à l'esprit (positif, respectueux, altruiste, participatif), la motivation (formation, envie d'apprendre et d'échanger), la maturité (sens des responsabilités, capacité à prendre du recul, à donner du sens), la confiance en les encadreurs, la capacité d'intégration, de bien vivre le projet et la bonne compréhension de celui-ci de chaque jeune.

7. **Rapports avec les parents des jeunes** – Les rapports avec les parents des jeunes sont de la responsabilité exclusive des encadreurs et de l'école. Si une séance d'information est organisée pour les parents, elle l'est par l'école. DBA y participe, pour autant que la date retenue pour cette séance ait été arrêtée de commun accord avec DBA.

8. **Organisation de la formation préparatoire** – DBA insiste particulièrement sur le sens de cette formation dont les objectifs sont de développer l'esprit critique, la compréhension et la capacité d'analyse sur le fonctionnement du monde des jeunes bénéficiaires.

Les jeunes et les encadreurs s'engagent à suivre et à participer au cursus de formation en Education au Développement et aux différentes réunions de travail que DBA estime nécessaire pour le bon déroulement de la formation. La participation des jeunes à chacune des formations est obligatoire. Si un jeune ne se conforme pas à cette exigence, les encadreurs et/ou DBA se laisse le droit d'exclure le jeune du projet ;

DBA est responsable de proposer une trame de formation pour l'année. Cette proposition est analysée et discutée et un document final est rédigé par les encadreurs. Pour chaque journée de formation DBA proposera un programme ainsi que des outils pédagogiques. Ces propositions seront adaptées par les encadreurs au cours d'une réunion de travail. Les encadreurs s'engagent à participer à au moins une réunion de préparation préalable à chaque formation pour les jeunes ;

Le nombre de journées de formation (min. 7 dont min. 2 week-ends résidentiels) est arrêté par les encadreurs, ainsi que les dates de ces formations. Un membre de l'équipe bénévole ou permanente de DBA peut être présent dans la mesure où ce calendrier a été établi de commun accord avec DBA ;

Chaque journée est organisée et animée par les encadreurs. DBA peut fournir un appui en animation sur demande et en fonction de ses disponibilités à la date arrêtée.

9. Programme de préparation du séjour d'immersion en Belgique – Des réunions pourront être organisées pour l'organisation du séjour proprement dit. Un permanent de DBA est présent à chaque réunion de travail pour autant que la date ait été retenue de commun accord avec DBA.

10. Le suivi des jeunes - DBA insiste sur le suivi des jeunes, dont l'objectif est l'évaluation régulière du comportement et de la réflexion sur les inégalités Nord/Sud ; ainsi que le suivi du groupe en termes de cohésion, relation à l'autorité, respect, sens des responsabilités et maturité face au projet. Ce suivi est de la responsabilité des encadreurs sur base d'une réflexion partagée avec DBA.

11. Action de récolte de fonds – La préparation du SI comporte la participation à une action de récolte de fonds en faveur des projets Sud cofinancés par DBA et mis en œuvre par ses partenaires en Afrique et en Inde. Les projets réalisés grâce à cette récolte seront, dans la mesure du possible, visités lors du SI. Aucune obligation de résultat chiffré n'est attendue de la part du groupe, toutefois, DBA a une exigence en termes de mobilisation. Les supports de cette récolte seront fournis par DBA et une attestation fiscale est délivrable pour tout don de min. 40€ reçu sur le compte projets de l'association (088-2108416-19).

12. Difficulté d'un jeune pendant le projet - La participation d'un jeune peut à tout moment être arrêtée ou remise en question par les encadreurs et/ou DBA. Si, lors des journées ou WE de formations, les encadreurs et/ou DBA remarquent qu'un jeune est en difficulté par rapport à la formation, à son intégration au groupe ou qu'il ne respecte pas les autres, les règles du projet et l'esprit d'équipe, une évaluation est faite avec lui. Dans la mesure du possible, des pistes sont proposées pour remédier à la situation. Les parents sont avertis de cette entrevue. Au cas où un effort n'est pas constaté à la journée de formation suivante, les encadreurs peuvent prendre la décision de demander au jeune d'arrêter le projet. Par ailleurs, tout cas grave d'indiscipline ou d'irrespect (conformément au règlement de l'école) pourra entraîner l'exclusion immédiate du jeune et ce, tant durant l'année de formation que durant le SI. Dans ce dernier cas, les frais de rapatriement seront exclusivement à charge du fautif et de ses parents ou tuteurs. De même, l'exclusion ne donnera lieu à aucun remboursement des frais de formation déjà engagés ou tout autre frais de voyage déjà engagé.

13. Esprit du séjour d'immersion – Le SI poursuit les mêmes objectifs que ceux de la formation en Education au Développement. Il n'est en aucun cas un voyage de type touristique.

Les encadreurs et les jeunes reconnaissent l'importance et l'utilité du travail mené par DBA et ses partenaires et s'engagent à accomplir le séjour avec motivation. Ils s'engagent particulièrement dans toutes les relations qu'ils ont avec les personnes extérieures dans le cadre du projet à donner une bonne image de DBA par un comportement respectueux, digne, sérieux et responsable ;

Chaque encadreur et jeune reconnaît qu'il n'est pas habilité à parler au nom de DBA. Ils ne peuvent initier de projet sans en avertir DBA et en avoir référé au partenaire ;

Les encadreurs et les jeunes s'engagent à faire connaître de manière positive le travail de DBA et ses partenaires.

14. Vaccinations et santé

La santé du groupe est placée sous la responsabilité des encadreurs et de l'école ;

DBA fournit des documents d'information en matière de santé (programme de vaccination, fiche médicale types, formulaire d'assurance rapatriement, protocole d'intervention santé). Il est de la responsabilité de l'école et des encadreurs d'adapter ces documents, de les transmettre aux jeunes et de suivre l'accomplissement des démarches en question pour chaque participant ;

Une copie des dossiers santé de chaque participant sera adressée à DBA avant les SI ;

DBA conseille aux encadreurs de s'assurer la participation au projet d'un professionnel de la santé ou d'une personne ayant suivi une formation de base de secourisme ;

Les encadreurs s'engagent par ailleurs à suivre une formation (d'une durée de 2h, en soirée) sur le thème de la santé dispensée par DBA.

15. Formalités administratives – Les encadreurs sont responsables de prendre en charge la préparation et la gestion de toutes les formalités administratives, y compris la recherche de billets d'avion, l'obtention du passeport et du visa ou de tout autre document administratif (règlement à faire signer à chaque jeune, autorisation de quitter le territoire légalisée à la commune, ...). Un guide des formalités administratives est remis par DBA aux encadreurs à titre indicatif.

16. Assurances

Le groupe effectue son SI sous la seule responsabilité des encadreurs. Tout accident personnel ou dommage causé à un tiers relève exclusivement des assurances souscrites par chaque participant à titre personnel ou de toute assurance de l'école. En aucun cas DBA ne peut être tenu responsable d'un quelconque accident ou dommage causé à un tiers.

Il est par ailleurs vivement conseillé à chaque participant de souscrire à une assurance rapatriement ainsi qu'une assurance sur son billet d'avion. En aucun cas DBA ne peut être tenu responsable d'un quelconque accident ou dommage causé au jeune ou à l'annulation d'un billet d'avion.

17. Préparation du séjour en Inde ou en Afrique –

La préparation du SI dans le pays concerné est confiée au partenaire de DBA sur place, et en particulier au Responsable en Education au Développement (RED) ;

Le RED est responsable d'organiser les différents points relatifs à l'intendance (logement, alimentation et déplacements) et aux chantiers sur base d'options proposées aux/par les encadreurs ;

Dans la mesure du possible, le RED propose aux jeunes d'être mis en rapport avec des correspondants de leur âge ;

A l'exclusion de toute autre partie, DBA est strictement responsable de gérer la communication relative à la préparation du SI avec le RED. Aucun contact direct n'est donc établi entre le groupe ou les encadreurs et le RED.

18. Durée et coût du séjour –

Chaque participant, jeunes et encadreurs, s'engage à payer un défraiement forfaitaire de 50€ à DBA. Les encadreurs sont responsables de collecter la somme globale et de la verser sur le compte 068-2045873-73 de DBA suite à la réception d'une facture émise dès que la destination du groupe est connue. Cette somme est à payer dans le mois qui suit la réception de la facture et n'est en aucun cas remboursable ;

Le séjour aura idéalement une durée de 18 à 21 jours. Les dates seront fonction des billets d'avion réservés par les encadreurs. En fonction de la période d'immersion, les encadreurs s'engagent à prendre les dispositions légales nécessaires si le groupe devait s'absenter durant la période de fréquentation scolaire obligatoire ;

Les encadreurs sont responsables du choix de la compagnie, des conditions, du règlement et de la gestion des modifications de réservation des billets d'avion ;

Sous réserve d'une hausse des coûts des avions ou de la vie dans les pays d'accueil (alimentation, transport ...), et hors assurance annulation pour l'avion, vaccins, visa et dépenses personnelles ou liées aux formalités administratives et de santé, le prix du voyage est estimé entre 1.300 et 1.350 €. A titre indicatif, ce prix se répartit entre le billet d'avion (environ 750,00 €) et tous les frais d'activités (hébergement, nourriture, transport), à savoir : environ 550 € pour couvrir les frais sur place : soit en moyenne 25 € par jour par personne comprenant : nourriture (6 €), ravitaillement en eau (1 €), transports (5 €), prise en charge des correspondants (2 €), frais d'hébergement (3,5 €), frais d'organisation matérielle des chantiers (2,5 €), visites (3 €), prise en charge partielle du séjour de l'infirmier (2 €) ;

DBA peut fournir, à titre indicatif, aux encadreurs des informations relatives à l'établissement du budget du séjour. DBA ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une hausse des coûts ;

Les encadreurs sont strictement responsables de l'établissement et de la gestion du budget du séjour ainsi que de la collecte de la participation individuelle de chaque participant et des procédures de gestion financière de ce budget. DBA ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une mauvaise gestion financière du séjour par les encadreurs ;

DBA n'intervient en aucun cas dans le financement du séjour d'immersion ;

DBA mettant à disposition des encadreurs ses partenaires (logistiques, ..), aucun paiement supérieur au forfait communiqué avant le SI ne pourra être effectué, sous peine de causer un préjudice à l'organisation des séjours postérieurs.

Sauf accord écrit préalable, DBA n'intervient pas dans la manipulation de l'argent du groupe durant le SI.

19. Exécution du séjour d'immersion -

Le programme du SI est arrêté de commun accord entre les encadreurs, DBA et les partenaires avant le départ. Le début du voyage est toujours précédé par une visite de courtoisie au partenaire local ;

Tout changement sur place dans l'exécution du programme doit être négocié entre les encadreurs, le représentant de DBA et le partenaire ;

Pour l'exécution du SI, les élèves sont placés sous la responsabilité morale et juridique des encadreurs ;

Dans la mesure du possible, un membre bénévole ou permanent de DBA accompagnera le groupe pendant une partie ou la totalité du séjour. Son rôle sera de faciliter les contacts, de servir de guide, de donner des conseils en matière d'organisation et de garantir l'aspect « Education au Développement » du séjour, en collaboration avec les encadreurs. Il garantira aussi les respects des règles partenariales ;

Toute activité menée par le groupe lors de ce voyage, y compris les activités qui n'étaient pas initialement prévues, sont de la seule responsabilité des encadreurs ;

DBA ne peut être tenu pour responsable d'un quelconque changement de programme dans le déroulement du séjour ni de l'annulation ou d'une modification des dates du séjour en raison de circonstances politiques ou atmosphériques, par mesure sanitaire ou pour toute autre raison de force majeure.

20. Rapport d'évaluation du projet

Les encadreurs s'engagent à remettre à DBA un rapport d'évaluation de fin de projet portant sur le travail accompli tant durant l'année qu'en SI. Le schéma de ce rapport est fourni par DBA ;

Chaque groupe de voyage s'engage par ailleurs à participer à une réunion de bilan avec un représentant de DBA ;

DBA est responsable de réaliser un rapport d'évaluation interne en concertation avec le RED ;

Le groupe de voyage de classe s'engage à remettre à DBA copie de tout travail rédigé suite au voyage dans le cadre de l'école.

21. Visibilité et communication

Pour toutes activités de récolte de fonds, le groupe s'engage à communiquer clairement sur l'affectation des fonds récoltés (financement de projets Sud vs. Financement du SI des jeunes), il ne peut y avoir de confusion dans le chef des donateurs à ce niveau ;

L'utilisation du logo DBA est conditionnée au respect de la charte interne de communication de DBA. Avant chaque utilisation du logo DBA, un accord écrit doit être demandé par les encadreurs et/ou les jeunes. Une copie des articles et publications doit être fournie à DBA ;

Le groupe accepte que DBA diffuse, utilise et exploite les images/vidéos prises lors des différentes activités relatives au projet par le biais de tous supports médias sans aucune restriction d'accès et sans rémunération de la personne concernée ;

Le groupe s'engage à fournir des articles et comptes rendus pour témoigner des différentes activités relatives au projet.

22. Reconnaissance du règlement

Le présent règlement a été soumis aux encadreurs et à la direction de l'école qui l'acceptent. En cas de non respect de celui-ci à tout moment du projet, le CA de DBA se réserve le droit de mettre fin à la collaboration entre DBA et l'école.

23. Dispositions générales

1° Nullité :

Les clauses du présent règlement qui violeraient les dispositions légales ou réglementaires d'ordre public ou impératives seront réputées non écrites, sans que cette nullité n'affecte la validité dudit règlement dans son ensemble.

DBA s'efforcera de remplacer la disposition nulle par une disposition d'effet économique équivalent.

2° Notification :

Toutes notifications requises aux fins des présentes seront considérées comme suffisantes si elles sont effectuées par fax, mail, simple courrier et ce à l'adresse du siège social de DBA ou à l'adresse de l'Ecole.

3° Droit applicable et juridiction compétente :

Le présent règlement et ses suites sont régis par le droit belge.

Les tribunaux de Bruxelles seront seuls compétents pour connaître des litiges qui pourraient naître entre les parties en raison de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement.

Fait en double exemplaire à le .../.../.....

Pour DBA

Pour l'école (noms et signatures de la direction et des encadreurs)